



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 46 et 69 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Promotion et protection des droits de l'enfant

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 59/261 du 23 décembre 2004, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport actualisé sur les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements énoncés dans le document final de sa vingt-septième session extraordinaire intitulé « Un monde digne des enfants », dans lequel il indiquerait les nouveaux défis à relever et formulerait des recommandations sur les mesures à prendre pour obtenir de nouvelles avancées.

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants	7–40	4
A. Tendances globales en matière de suivi	7–12	4
B. Progrès et tendances à l'échelle régionale	13–17	5
C. Rôle des mécanismes régionaux	18–24	6
D. Points forts et faiblesses des activités de suivi	25–32	7
E. Renforcement des mécanismes de contrôle dans la poursuite des objectifs concernant les enfants	33–40	9
III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines de « Un monde digne des enfants »	41–88	10
A. Promotion d'une existence plus saine	41–55	10
B. Promotion d'un enseignement de qualité	56–65	13
C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ..	66–76	15
D. Lutte contre le VIH/sida	77–88	17
IV. Orientations futures	89–101	19

I. Introduction

1. Le présent document est le troisième rapport actualisé sur les progrès accomplis en ce qui concerne la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue du 8 au 10 mai 2002. Le premier rapport de situation (A/58/333) a été présenté à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session et le deuxième (A/59/274) à sa cinquante-neuvième session.

2. À la session extraordinaire historique de l'Assemblée, les délégations de 190 pays ont adopté une déclaration et un plan d'action énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), par lesquels leurs gouvernements se sont engagés à atteindre un certain nombre d'objectifs, assortis de délais, en faveur des enfants et des jeunes, centrés sur : a) la promotion d'une existence plus saine; b) l'offre d'une éducation de qualité; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et d) la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

3. Les délégations ont également exprimé l'engagement de leurs gouvernements respectifs en faveur d'un cadre d'action comprenant les éléments suivants :

a) Élaboration de plans d'action en faveur des enfants, comprenant des cibles et des objectifs précis à atteindre d'ici à la fin de 2003, avec une large participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONG) et les enfants, ou renforcement des plans existants;

b) Renforcement de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre et du financement des activités en faveur des enfants à l'échelle nationale et intégration des objectifs internationaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » dans les politiques et plans nationaux;

c) Création d'organes nationaux chargés de la promotion et de la protection des droits des enfants, ou renforcement de ceux existants;

d) Suivi régulier de la situation des enfants au niveau national et examens périodiques des progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs.

4. Comme indiqué dans les précédents rapports, les quatre objectifs principaux du Plan d'action « Un monde digne des enfants » renforcent la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale du 8 septembre 2000) et les objectifs du Millénaire pour le développement, dont sept qui concernent directement les droits des enfants. Il a été clairement établi que l'instauration d'un monde digne des enfants représenterait une contribution majeure à la réalisation des objectifs énoncés au Sommet du Millénaire de 2000.

5. La concrétisation des engagements énoncés lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants s'inscrit dans le cadre du suivi coordonné des autres grandes conférences internationales et réunions au sommet, dont le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, tenus en 2002. Les objectifs énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » sont également fermement ancrés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2, annexe) adoptée par l'Assemblée à sa vingt-sixième session extraordinaire.

6. Le programme décrit dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » est étroitement lié à l'action menée au niveau international pour garantir un développement réellement durable et pour mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin, les investissements réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants pouvant largement contribuer à la réduction de la pauvreté et au progrès socioéconomique.

II. Progrès réalisés dans la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

A. Tendances globales en matière de suivi

7. Il y a un an, il ne faisait aucun doute que, si de nombreux pays avaient adopté des mesures concrètes pour traduire les engagements pris à la session extraordinaire de 2002 en plans d'action nationaux ou pour les intégrer dans les plans et politiques existants, dans l'ensemble, les progrès avaient été inégaux. Aujourd'hui, le bilan global est nettement plus encourageant.

8. D'après les informations reçues par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à la fin de mai 2005, depuis la session extraordinaire, 41 pays s'étaient dotés de plans d'action nationaux en faveur des enfants, 45 s'y employaient et 14 envisageaient de le faire. Au début de la décennie, 14 pays avaient déjà élaboré des plans nationaux en faveur des enfants, dont plusieurs étaient en cours de révision.

9. En outre, dans l'esprit de la session extraordinaire, de nombreux pays ont décidé de faire une place aux objectifs et aux engagements énoncés dans le document « Un monde digne des enfants » dans d'autres mesures et instruments de planification nationaux, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, les plans nationaux de développement et les plans sectoriels, y compris les politiques sectorielles : 145 pays utilisent un ou plusieurs de ces instruments pour leurs activités de suivi. Parmi eux, 61 pays utilisent les stratégies de réduction de la pauvreté comme méthode principale de concrétisation des objectifs nationaux en faveur des enfants, 24 s'appuient sur leurs plans nationaux de développement, et 60 essentiellement sur leurs plans sectoriels et plurisectoriels.

10. Dans l'ensemble, au moins 172 pays ont pris ou envisagent de prendre des mesures pour atteindre les objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Les instruments nationaux de planification tiennent donc de plus en plus compte des questions prioritaires pour les enfants. De nombreux pays ont également lancé des initiatives plus spécifiques dans les domaines prioritaires énoncés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » ou révisent actuellement leur législation nationale en vue de mieux respecter la Convention relative aux droits de l'enfant.

11. De nombreux gouvernements se sont appuyés sur des processus essentiellement consultatifs pour élaborer leurs plans d'action en faveur des enfants et d'autres initiatives. Dans la plupart des cas, les ministères, les ONG, les organismes des Nations Unies, les représentants parlementaires et les autorités locales ont participé aux activités d'élaboration. La participation des enfants et des jeunes à l'élaboration des plans d'action nationaux en faveur des enfants et des plans sectoriels dans des domaines liés à l'enfance a également augmenté depuis la

session extraordinaire. Ils ont joué un rôle important dans l'élaboration de la plupart des plans d'action établis en 2004. Il est toutefois possible d'associer plus étroitement les enfants et les jeunes à la formulation des stratégies de réduction de la pauvreté.

12. Dans certains cas, néanmoins, des facteurs externes, notamment l'instabilité politique, les conflits armés et les autres crises, ont ralenti les activités de suivi. Toutefois, certains gouvernements en butte à ce type de problèmes ont compris que le Plan d'action « Un monde digne des enfants » et les objectifs du Millénaire pouvaient avoir un effet de rassemblement dans le cadre d'un renouveau social.

B. Progrès et tendances à l'échelle régionale

13. Les régions ont donné suite à la session extraordinaire consacrée aux enfants à des rythmes différents et en privilégiant des méthodes distinctes. L'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États baltes ont marqué des progrès remarquables lors de la phase de planification initiale. Presque tous les pays de la région ont achevé leurs plans ou sont en passe d'y parvenir.

14. Les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie n'ont ménagé aucun effort depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants. L'Amérique latine et les Caraïbes ont accordé une attention particulière à l'élaboration de plans nationaux en faveur des enfants ou à la révision de ceux qui existaient déjà. Les pays d'Asie du Sud et d'Asie de l'Est et du Pacifique ont utilisé des instruments plus variés, notamment des plans nationaux de développement, des stratégies de réduction de la pauvreté et des plans sectoriels.

15. Vingt et un des 35 pays industrialisés ayant participé à la session extraordinaire se sont dotés d'un plan d'action national en faveur des enfants ou sont sur le point de le faire et six utilisent des plans sectoriels. Beaucoup ont organisé des consultations et pris des initiatives médiatiques avec la participation du grand public, souvent avec l'appui des organisations de la société civile et en collaboration avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Certains pays industrialisés s'emploient également à tenir compte des engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants dans leur aide publique au développement.

16. En Afrique subsaharienne, 35 pays ont décidé d'intégrer les objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. De plus, 18 pays ont élaboré un plan d'action national ou un document de politique générale en faveur des enfants ou envisagent de le faire. Plusieurs pays de la région complètent leurs plans de réduction de la pauvreté par des mesures spéciales portant sur des questions telles que la prise en charge et la protection des orphelins, l'éducation des filles, la prévention de la traite des enfants et la réforme de la justice pour mineurs.

17. Des progrès plus modestes ont également été notés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dix pays de la région ont élaboré un plan d'action national ou un document de politique générale en faveur des enfants ou envisagent de le faire; huit intègrent des mesures en faveur des enfants dans leur plan de développement national ou leur stratégie de réduction de la pauvreté; et six élaborent des plans

sectoriels relatifs aux objectifs énoncés à la session extraordinaire consacrée aux enfants.

C. Rôle des mécanismes régionaux

18. Dans toutes les régions, les pays ont eu recours à des mécanismes intergouvernementaux pour donner suite aux textes issus de la session extraordinaire.

19. À la suite de la deuxième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, qui a eu lieu à Sarajevo, en mai 2004, l'accent a été mis sur les questions de protection, notamment la violence à l'encontre des enfants. La consultation régionale organisée en Slovénie, en juillet 2005, dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, a porté sur la violence dans ses différents contextes. La Conférence de Sarajevo a donné un nouvel élan aux activités d'examen et de planification à l'échelon national en matière de droits de l'enfant. La quatrième réunion régionale de collectif d'ONG européennes, qui s'est tenue en mars 2005, s'est concentrée sur les droits de l'enfant en Europe, notamment l'élaboration de plans d'action et de sensibilisation auprès de l'Union européenne.

20. En septembre 2004, l'Union africaine a organisé une réunion au sommet extraordinaire à Ouagadougou, au cours de laquelle 18 chefs d'État ont discuté de leur action en matière de réduction de la pauvreté et adopté une déclaration comportant un plan d'action qui prévoit un appui accru aux programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. À l'échelon sous-régional, une cellule a été créée au sein du Secrétariat de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest afin de renforcer le suivi des évaluations réciproques annuelles consacrées à la suite donnée aux engagements pris à la session extraordinaire et à d'autres conférences internationales.

21. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la sixième réunion ministérielle ibéro-américaine sur les enfants et les adolescents, tenue au Costa Rica, a porté tout particulièrement sur la protection des enfants contre la violence et les autres formes d'exploitation. Les ministres ont appelé à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la violence et l'exploitation des enfants et préconisé l'instauration d'un système de suivi de la réalisation des objectifs relatifs aux enfants. Lors du Sommet ibéro-américain, les chefs d'État ont adopté une déclaration sur l'éducation par laquelle ils ont appelé à l'élaboration de plans de conversion de créances pour le financement de projets d'éducation.

22. En Asie du Sud, un réseau de bureaux statistiques a été créé en 2004 pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux enfants. Il sera chargé de faire le point des progrès réalisés pour concrétiser les engagements énoncés au Sommet du Millénaire et à la session extraordinaire en 2005. Les pays d'Asie de l'Est et du Pacifique suivent la réalisation des objectifs énoncés dans le Consensus de Bali, qui énumère des domaines d'action prioritaires pour la coopération régionale, préconise l'instauration de partenariats et fixe les principes d'action en vue du respect des engagements internationaux. Les participants à la septième Consultation ministérielle de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur les enfants, qui s'est tenue en mars 2005, ont appelé les

gouvernements de 26 pays à s'engager plus fermement à améliorer les conditions de vie des enfants de la région.

23. L'Union interparlementaire arabe a organisé la première conférence parlementaire arabe sur la protection des enfants à Amman, en novembre 2004, avec la collaboration de l'Union interparlementaire et de l'UNICEF. Une déclaration a été adoptée appelant tous les parlements et conseils consultatifs arabes à envisager la création, à l'échelon national, d'une commission parlementaire sur les droits de l'enfant qui chapeauterait l'ensemble des travaux parlementaires sur la question. La déclaration mettait aussi en avant une série de mesures spéciales qui pourraient être prises pour renforcer les droits et la protection des enfants. L'Union interparlementaire arabe a été chargée d'organiser une réunion régionale tous les deux ans afin d'évaluer les progrès accomplis.

24. Dans toutes les régions, des collectifs et des réseaux de responsables religieux, des groupes de défense des droits de l'enfant, des ONG travaillant dans le domaine du développement, des associations féminines, des associations professionnelles, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations continuent d'agir dans le prolongement de la session extraordinaire et de s'associer à la réalisation des objectifs qui y ont été énoncés, et s'emploient à maintenir ces objectifs au premier rang des préoccupations politiques. Le Mouvement mondial en faveur des enfants, lancé à l'occasion de la session extraordinaire, a organisé une initiative dénommée « Leçon de vie » qui a mobilisé 4 millions d'enfants et d'adultes dans 67 pays pour la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Des enfants ont pu ainsi rencontrer des décideurs et contribuer aux plans d'action nationaux de lutte contre le VIH/sida.

D. Points forts et faiblesses des activités de suivi

25. **Intégration des principaux domaines d'action.** Le Plan d'action issu de la session extraordinaire souligne qu'il est important de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, lesquels ont orienté l'élaboration des plans nationaux. Tous les plans d'action nationaux en faveur des enfants élaborés en 2004 traitent expressément des quatre domaines du Plan d'action. D'autres plans d'action (stratégies de réduction de la pauvreté et plans de développement nationaux) font référence à des mesures déjà prises par les gouvernements pour suivre la réalisation des objectifs, notamment l'amélioration des systèmes statistiques et l'évaluation de la mise en œuvre du plan. Cependant, les stratégies de réduction de la pauvreté sont rarement axées sur les questions de protection des enfants et beaucoup ne mettent que modérément l'accent sur le développement du jeune enfant.

26. **Participation de la société civile aux activités de suivi.** Si la société civile participe souvent à l'élaboration des plans, elle intervient moins dans les phases de mise en œuvre, de suivi et d'examen. La formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans nationaux de développement a souvent fait intervenir les syndicats, les milieux parlementaires et le secteur privé, tandis que l'élaboration des plans d'action nationaux a fait davantage appel aux enfants et aux jeunes proprement dits dans le cadre de groupes spéciaux, d'enquêtes ou de parlements d'enfants. Toutefois, il apparaît que dans de nombreux pays qui en sont au stade de la mise en œuvre, les niveaux de participation se sont affaiblis.

27. **Participation réelle des enfants.** La session extraordinaire a donné une nouvelle impulsion à la participation des enfants à la prise de décisions à l'échelon

national. Les enfants et les jeunes sont depuis, de plus en plus étroitement associés à l'élaboration de plans nationaux et d'initiatives spéciales, comme des campagnes de retour à l'école ou de vaccination. Il faut toutefois promouvoir plus énergiquement leur participation à l'ensemble des opérations de planification à l'échelon national.

28. Planification en faveur des enfants à l'échelon infranational. Les réformes menées dans plusieurs pays en matière de décentralisation ont créé de nouvelles occasions d'aider les enfants à l'échelon infranational. La définition d'objectifs relatifs aux enfants aux échelons provincial et municipal, fondée sur des évaluations locales et une planification participative, a été achevée dans plusieurs pays. On se rend de plus en plus compte des avantages qu'il y a à traiter de façon décentralisée les problèmes auxquels font face les enfants, ce qui permet notamment une meilleure appropriation des programmes par la population locale.

29. Mesures en faveur des populations les plus défavorisées. La majorité des plans et des politiques comprennent des stratégies axées spécifiquement sur les groupes les plus défavorisés. Les plans d'action nationaux en faveur des enfants tendent à répondre plus explicitement que les autres instruments directifs aux besoins des enfants défavorisés. Dans la plupart des cas, il reste difficile de colliger des données concernant directement les familles et les enfants défavorisés.

30. Convergence de la planification en faveur des enfants. L'orientation de la Déclaration du Millénaire, résolument axée sur les conditions de vie des enfants, a créé un effet de synergie avec les objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants » et a permis la convergence des instruments de planification nationale autour d'un ensemble d'objectifs communs. De nombreux plans nationaux se réfèrent tant à l'une qu'à l'autre. Du fait que les objectifs du Millénaire pour le développement bénéficient de l'appui généralisé d'institutions dont le mandat ne concerne pas directement les enfants, les questions touchant les enfants sont devenues l'une des grandes préoccupations de la communauté internationale. Les objectifs énoncés à la session extraordinaire apportent quant à eux une plus grande spécificité et y ajoutent le domaine essentiel de la protection des enfants, dont les objectifs du Millénaire pour le développement ne traitent pas directement. Il faudra toutefois suivre avec attention les effets de cette convergence sur les programmes afin de s'assurer que les questions relatives aux enfants ne soient pas reléguées à l'arrière-plan.

31. Crédits budgétaires pour atteindre les objectifs. Plusieurs pays s'emploient à réunir des ressources supplémentaires et à assurer le financement des activités prévues dans les quatre domaines retenus dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Les stratégies de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux de développement se sont révélés être des instruments utiles pour la mobilisation de ressources. Cependant, peu de plans d'action nationaux en faveur des enfants contiennent des informations budgétaires suffisamment détaillées. Il est nécessaire de renforcer les liens entre les plans d'action nationaux et les budgets nationaux.

32. Attention accrue portée à la Convention relative aux droits de l'enfant. La majorité des plans d'action nationaux en faveur des enfants se réfèrent à la Convention relative aux droits de l'enfant ou aux conclusions du Comité des droits de l'enfant sur les rapports de pays respectifs. D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, par exemple les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138) et concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action

immédiate en vue de leur élimination (n° 182) et les deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont de plus en plus souvent mentionnés dans le cadre des plans d'action nationaux. Presque tous les plans d'action nationaux qui ont été élaborés depuis la session extraordinaire prévoient qu'il faudra réexaminer la législation nationale pour l'harmoniser avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plusieurs esquissent également des stratégies visant à écouter plus attentivement la voix des enfants. En outre, les stratégies de réduction de la pauvreté intègrent de plus en plus souvent des éléments de la Convention relative aux droits de l'enfant.

E. Renforcement des mécanismes de contrôle dans la poursuite des objectifs concernant les enfants

33. Le plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » met en valeur l'importance qu'il y a à surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs adoptés. De nombreux pays qui mettent en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté ou des plans nationaux de développement ont établi des mécanismes de contrôle rigoureux, souvent coordonnés par le Ministère national des finances ou du plan. Les stratégies pour la réduction de la pauvreté contiennent normalement des dispositions prévoyant la participation des principaux partenaires aux évaluations annuelles, ainsi que l'élaboration de rapports intérimaires qui sont rendus publics.

34. Les mécanismes prévus par les plans d'action nationaux en faveur des enfants sont plus variés. Certains ne prévoient aucun mécanisme national de contrôle, tandis que d'autres confient le contrôle et l'établissement des rapports annuels à l'organisme qui a élaboré le plan à l'origine. Il y a beaucoup de plans d'action où est reconnue la nécessité de rendre des comptes au public, et où les organisations de la société civile sont vues comme des partenaires dans le processus de contrôle des progrès réalisés. Toutefois ce type de participation au contrôle n'est pas encore largement institutionnalisé.

35. La nécessité de renforcer les capacités statistiques nationales, qui est soulignée dans le Plan d'action, est également mise en lumière dans de nombreux plans d'action nationaux en faveur des enfants, qui donnent notamment davantage d'importance à la ventilation des données. Il y a certes nombre de pays dotés de systèmes bien établis pour suivre les tendances en matière de santé et d'éducation, mais les données disponibles en matière de protection de l'enfant n'en restent pas moins insuffisantes.

36. Les motivations ayant donné naissance aux objectifs de la session extraordinaire, conjuguées à l'action internationale axée sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ont eu pour effet d'améliorer les systèmes nationaux de contrôle. Plusieurs pays ont adopté un système unifié de collecte et de contrôle des données pour ces objectifs internationalement convenus. Les organismes des Nations Unies et les autres agents internationaux continuent de collaborer en vue de l'adoption d'un système unifié de collecte des données, de contrôle des objectifs et d'établissement de rapports pour le Comité des droits de l'enfant.

37. Quarante-quatre pays ont adopté le système de base de données *DevInfo* pour rassembler et présenter les données relatives aux enfants et celles qui renseignent

sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les organismes des Nations Unies se sont tout particulièrement efforcés d'aider les pays à se doter des moyens nécessaires à l'établissement de rapports périodiques sur la poursuite des objectifs et, dans certains pays, de renforcer les systèmes d'information sur les objectifs relatifs aux enfants au niveau infranational. Ces divers systèmes de collecte et d'analyse de données fourniront les informations nécessaires pour rendre compte des progrès de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans « Un monde digne des enfants ».

38. Le suivi des objectifs relatifs aux enfants s'est par ailleurs traduit ces dernières années par de nombreux rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, en juillet 2005, au moins 102 pays avaient publié des rapports de contrôle sur ces objectifs.

39. L'UNICEF et d'autres organismes soutiennent une nouvelle série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples qui constitueront la source de données la plus abondante pour faire le point sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». Des enquêtes démographiques et sanitaires fourniront également des données comparables concernant les enfants. Près de 90 pays prévoient de réaliser des enquêtes sur les ménages en 2005 et début 2006. Ces travaux permettront de constituer une riche base de données pour les rapports sur les progrès accomplis qui seront présentés à la séance plénière commémorative de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, dont la date sera décidée par l'Assemblée à sa soixantième session (voir résolution 58/282 de l'Assemblée générale, par. 8). Ces données permettront également de combler certaines des grandes lacunes de l'information dans des domaines tels que la protection des enfants.

40. Depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants, le Comité des droits de l'enfant a fait le bilan du suivi avec les pays qui présentent des rapports et formulé des observations sur les réponses données oralement par les gouvernements à ce sujet. Il semble que les pays qui présenteront des rapports au Comité des droits de l'enfant en 2005 et ultérieurement, y incluront une évaluation des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements souscrits à la session extraordinaire.

III. Progrès accomplis dans les quatre principaux domaines de « Un monde digne des enfants »

A. Promotion d'une existence plus saine

41. Sur les 10,8 millions d'enfants qui meurent chaque année, 6 millions sont victimes de maladies que l'on pourrait prévenir ou traiter efficacement. Il existe en principe des interventions rentables et hautement performantes permettant de réduire sensiblement la mortalité des moins de 5 ans, mais elles restent hors de portée pour la plupart des familles qui en ont le plus besoin. Et de nombreuses familles n'appliquent toujours pas les autres pratiques recommandées telles qu'alimentation appropriée du nourrisson et allaitement au sein.

42. La Déclaration du Millénaire, étayée par les objectifs relatifs à la santé des enfants énoncés dans « Un monde digne des enfants », vise à réduire de deux tiers la

mortalité infantile et celle des moins de 5 ans d'ici à 2015. À ce jour, seule une faible proportion des pays est en voie d'y parvenir, et ces objectifs risquent de ne pas être atteints dans la plupart des régions à moins que l'on ne redouble d'efforts à cette fin. Afin d'en accélérer la réalisation, la communauté internationale relance les partenariats en faveur de la survie de l'enfant, notamment la vaccination dans le monde : vision et stratégie, initiative lancée par l'OMS et l'UNICEF avec d'autres partenaires pour la période 2006-2015.

43. Ces dernières années, la vaccination systématique a régulièrement touché les trois quarts environ des enfants du monde. Les stratégies actuelles – services systématiques alliés à des programmes accélérés de lutte contre les maladies – ont sensiblement contribué à la survie des enfants, permis d'éviter environ 2,5 millions de décès chaque année et empêché d'innombrables épisodes de maladie et d'incapacité. Et cependant, plus de 29 millions d'enfants, principalement dans les communautés désavantagées, ne sont toujours pas touchés par ces vaccinations systématiques. La couverture vaccinale atteignait toutefois 76 % en 2003 dans les pays en développement contre 73 % en 2001. L'initiative La vaccination dans le monde : vision et stratégie comporte des recommandations concernant un ensemble de stratégies synergiques visant à éliminer les lacunes de la couverture.

44. Les partenariats internationaux ont contribué à accélérer la disparition de la rougeole. Au cours de la période 2001-2004, environ 200 millions d'enfants de plus ont été vaccinés en Afrique subsaharienne, de sorte qu'en 2004, on comptait moins de 240 000 décès dus à cette maladie. Parallèlement, l'initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite a eu pour effet de réduire de près de 50 % le nombre des cas signalés en Asie en 2004. Toutefois, l'Afrique a subi des revers et le nombre total de cas de poliomyélite signalés y a augmenté, passant à plus de 1 200 contre 784 en 2003. La plupart des pays continuent des activités de vaccination supplémentaire tant pour éradiquer la poliomyélite que pour contrôler la rougeole. Il n'en demeure pas moins indispensable de renforcer les services de vaccination systématique pour faire perdurer les acquis.

45. Sur les 58 pays qui n'ont pas encore éliminé le tétanos maternel et néonatal, 33 ont lancé des activités de vaccination supplémentaires contre le tétanos dans les districts à haut risque au cours de ces quatre dernières années ou ont élargi la portée de leurs activités en la matière, ce qui a permis de protéger près de 46 millions de femmes. Ces efforts ont considérablement réduit le nombre de décès annuels dus au tétanos néonatal. Toutefois, un financement futur incertain continue de compromettre la réalisation de cet objectif.

46. Au nombre des interventions visant à améliorer la santé maternelle figurent le renforcement des systèmes d'aiguillage et l'inscription des soins obstétricaux d'urgence parmi les priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Toutefois, malgré une action intensifiée, notamment dans certaines régions d'Asie et d'Amérique latine, on constate que l'attention portée aux initiatives de maternité sans risques reste souvent insuffisante et que celles-ci manquent de ressources.

47. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant constitue un important effort de services convergents en faveur de la survie, de la croissance et du développement de l'enfant. Des pays d'Afrique de l'Ouest ont lancé une initiative pilote complémentaire de survie et de développement accéléré de l'enfant. Ces initiatives, dans plus de 90 pays, ont favorisé une portée élargie des interventions

sanitaires et nutritionnelles très efficaces qui s'attaquent aux causes principales de la mortalité infantile.

48. L'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme a pris de l'ampleur dans quelque 35 pays d'Afrique ainsi que dans certaines régions d'Asie et du Pacifique, où l'on s'est attaché surtout à la promouvoir dans les groupes les plus exposés au risque. Il reste difficile de développer la portée de ces initiatives et, dans de nombreux pays touchés, le retraitement à l'insecticide recommandé de ces moustiquaires reste exceptionnel. Des moustiquaires de longue durée existent désormais et les partenaires de l'initiative Faire reculer le paludisme s'emploient à développer les capacités de production comme la demande. En 2004, l'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires ont aussi facilité l'introduction dans un certain nombre de pays d'une association médicamenteuse à base d'artémésinine contre le paludisme.

49. On perçoit de mieux en mieux qu'il est indispensable de prévenir l'anémie pour protéger la santé des femmes et le développement intellectuel des nourrissons et des jeunes enfants. De façon générale, l'enrichissement des produits alimentaires et, en particulier, la supplémentation en fer font partie des interventions les plus productives dans la lutte contre la pauvreté. L'administration de suppléments diététiques – fer et acide folique – pendant la grossesse, n'a eu que peu d'effet sur les taux d'anémie, en raison des problèmes de distribution. Il faudra, dans de nombreux pays, travailler à développer l'enrichissement des denrées alimentaires.

50. Les troubles dus à une carence en iode sont la principale cause d'arriération mentale évitable chez l'enfant. Une alliance d'organismes des Nations Unies, de gouvernements, d'entreprises, de donateurs et d'organisations non gouvernementales mène une campagne fructueuse d'iodation universelle du sel. En 2003, les carences en iode ne constituaient plus un problème de santé publique que dans 54 pays, contre 110 en 1993.

51. L'amélioration des soins dispensés par la famille permettrait d'éviter jusqu'à 40 % des décès d'enfants. Quatre-vingt-quatorze pays ont désormais recommandé une série de pratiques familiales et communautaires essentielles à la survie de l'enfant, sa croissance et son développement. En outre, entre 2003 et 2004, le nombre de pays dotés d'une politique de développement du jeune enfant est passé de 17 à 34, de sorte que le développement de l'enfant et les problèmes de la famille sont mieux intégrés aux programmes nationaux.

52. En 2004, plus des deux tiers des enfants des pays les moins avancés ont reçu des suppléments de vitamine A. Si les journées nationales de vaccination sont moins pratiquées qu'auparavant, la couverture de distribution de vitamine A, elle, est restée stable. La plupart des pays ont désormais mis en place d'autres stratégies. Vingt et un pays sont parvenus à toucher 70 % des enfants de moins de 5 ans grâce à deux campagnes de distribution. Les vaccinations contre la rougeole et les distributions de vitamine A ont également été privilégiées récemment en tant qu'interventions permettant de sauver des vies dans un certain nombre de situations d'urgence et après un conflit.

53. Les directives interinstitutions révisées des Nations Unies soulignent qu'il faut aider les mères séropositives à choisir la meilleure façon d'alimenter leur nourrisson tout en réduisant au minimum les risques de mortalité infantile et en augmentant le soutien à l'allaitement maternel au sein de la population dans son ensemble.

L'adoption de la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant de l'OMS et de l'UNICEF a permis de réorienter l'action, notamment celle menée dans le cadre de l'initiative des hôpitaux amis des bébés, pour l'axer davantage sur l'appui aux femmes et aux familles.

54. Il reste possible pour le monde d'atteindre l'objectif international relatif à l'eau potable, mais la tâche sera ardue, vu les ressources qui seront nécessaires. Bien que l'Asie du Sud ait rapidement progressé, elle n'en abrite pas moins la plus forte population qui ne soit pas équipée. C'est en Afrique subsaharienne que l'on enregistre toujours la plus faible proportion de population dotée des équipements voulus, en dépit des progrès accomplis récemment. En outre l'effort d'assainissement achoppe dans la plupart des pays en développement. Plus d'une douzaine de pays d'Asie et d'Amérique centrale doivent désormais mettre en œuvre des programmes de détection de l'arsenic et de décontamination. Des interventions d'envergure dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont nécessaires aussi dans plusieurs situations de crise, à la suite de conflits ou d'inondations.

55. Il est urgent de faciliter l'accès à des systèmes améliorés d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour lutter contre les maladies hydriques qui compromettent la survie et le développement de l'enfant, font baisser la productivité et augmentent le coût des soins de santé, afin aussi de réduire la charge de travail que supportent en particulier les filles et les femmes. Il faudra des efforts importants pour développer la portée des interventions planifiées à l'échelon local en faveur des familles pauvres, améliorer l'hygiène des collectivités et la sécurité de l'approvisionnement en eau, et renforcer les plans, les politiques et les budgets sectoriels en matière d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau.

B. Promotion d'un enseignement de qualité

56. On a retenu au nombre des objectifs du Millénaire pour le développement la promesse de donner d'ici à 2015 à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, et les cibles retenues dans le plan d'action « Un monde digne des enfants » sont expressément conçues dans cette optique. Or, il y a des problèmes tenaces – conflits armés, travail des enfants, traite des enfants et VIH/sida – qui constituent de graves obstacles. Parallèlement, il ne fait aucun doute que consacrer des ressources à l'éducation de base, c'est un moyen de prévenir le VIH/sida et le travail des enfants et de vaincre la pauvreté.

57. Avec les objectifs du Millénaire pour le développement, on a mis les pays au défi de parvenir à l'éducation universelle, de promouvoir l'égalité des sexes et d'autonomiser les femmes. Les cibles correspondantes sont de donner, d'ici à 2015, à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires et d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. En dépit des progrès accomplis dans certaines régions, on estime que 115 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire, dont 62 millions de filles, n'étaient pas à l'école en 2001. La plupart de ces enfants vivent en Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne, encore que dans d'autres régions il y ait aussi des zones étendues où les résultats sont médiocres, que ce soit pour les taux de scolarisation, l'achèvement des études ou le niveau d'instruction.

58. De nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, auront beaucoup de mal à atteindre cette cible d'ici à 2015. Il faudra que la croissance des taux de scolarisation soit vigoureuse pour dépasser l'accroissement de la population d'âge scolaire, compenser le fait que des enfants d'âge supérieur à la normale soient encore inscrits à l'école primaire, et pour faire face aux répercussions de la pauvreté, du travail des enfants, des conditions sanitaires et nutritionnelles médiocres et du VIH/sida, dont la fréquentation scolaire irrégulière et l'abandon scolaire. Certains pays ont atteint une croissance louable des taux de scolarisation au cours de ces 20 dernières années, mais il leur faudrait arriver à la rendre jusqu'à trois fois plus rapide dans les 10 prochaines années et à faire progresser encore plus rapidement la scolarisation des filles. Pour ces pays et régions qui sont en mesure d'atteindre les objectifs en matière d'accès à l'éducation et de scolarisation égale des garçons et des filles, les questions de qualité et d'égalité devront faire l'objet d'une attention accrue.

59. Toutefois même dans certaines régions telles que l'Amérique latine et les Caraïbes qui connaissent généralement des taux de scolarisation élevés et peu de disparités entre les sexes, les taux de redoublement et d'abandon scolaire sont souvent importants parce que la qualité de l'éducation laisse à désirer, que la discrimination sévit en classe et que les réseaux d'écoles publiques sont médiocres. Au moins 55 pays ont pris des dispositions visant expressément à aider les filles à progresser au-delà du primaire, mais plusieurs facteurs – exploitation sexuelle, violence et absence de débouchés après la scolarité – continuent d'y faire obstacle.

60. Bien qu'il y ait des pays où ce sont les garçons qui sont désavantagés en matière d'abandon scolaire et de niveau d'instruction, les filles restent les principales désavantagées tant en tant que groupe et en tant que sous-groupe parmi les défavorisés (pauvres ruraux, minorités ethniques et autochtones). Tous les groupes se trouvent désavantagés dès leur plus jeune âge. Ces enfants commencent généralement l'école plus tard qu'à l'âge prescrit, ont moins de chance d'avoir atteint un développement suffisant ou d'être bien préparés pour l'école, et sont les plus susceptibles d'abandonner l'école ou d'y échouer.

61. Le Sommet du Millénaire et la session extraordinaire consacrée aux enfants avaient espéré faire éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estime toutefois probable que 76 pays n'y parviennent pas avant cette date. La scolarisation accrue ne s'est pas nécessairement accompagnée d'une réduction des disparités entre garçons et filles. L'UNICEF estime que si le ratio de scolarisation brute des filles par rapport à celui des garçons est passé de 86 % à 92 % dans les pays en développement au cours des années 90, le taux d'achèvement des études primaires des filles restait en 2002 inférieur à celui des garçons de près de 10 %, ce qui met en évidence l'importance d'interventions ciblées s'attaquant aux facteurs précis qui compromettent l'éducation des filles.

62. Les campagnes de sensibilisation à l'éducation pour tous et la proximité de la date limite (2005) pour la cible fixée en matière de parité des sexes dans l'éducation de base ont instauré un climat propice à l'action dans la plupart des régions. Il y a désormais 79 pays dotés de plans nationaux pour l'éducation pour tous comprenant des mesures visant expressément à réduire le nombre des filles qui ne sont pas scolarisées. Ces mesures contribuent à ouvrir l'accès à l'éducation grâce à des

interventions allant des mesures de sensibilisation à la fourniture de repas scolaires et de documentation pédagogique, et à des activités intersectorielles intégrant la santé, la nutrition, l'adduction d'eau et l'assainissement et parfois la protection dans les écoles.

63. Entre-temps, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles contribue à la mise en valeur stratégique de cet aspect et à la constitution d'alliances en faveur de cette éducation. Des centres régionaux de coordination et un comité consultatif global ont été mis en place et un plan de travail a été défini, où les partenaires se sont engagés à collaborer à certaines tâches. L'Initiative de mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, lancée par la Banque mondiale en 2002, a également contribué à fixer davantage l'attention sur les disparités en matière de taux d'abandon scolaire et d'achèvement des études.

64. Les progrès les plus importants concernant la scolarisation et l'égalité entre garçons et filles procèdent généralement d'efforts d'intégration ou de campagnes à grande échelle tels que les programmes de retour à l'école après un conflit. Dans d'autres cas, ces progrès sont liés à une modification importante des politiques, telle que l'abolition des frais de scolarité.

65. Le manque d'indicateurs d'utilisation générale compromet l'évaluation des progrès de la qualité de l'éducation. Une stratégie d'ensemble demeure nécessaire pour suivre et évaluer ces progrès. Sur le plan des politiques, on privilégie désormais l'instauration de conditions propices à une amélioration qualitative – programmes scolaires et méthodes pédagogiques soucieux d'égalité des sexes, supports didactiques adaptés en temps ordinaire et en situations d'après une crise, eau potable et installations sanitaires dans les écoles, et promotion de l'enseignement de l'hygiène et des compétences pratiques. Il y a 41 pays qui ont adopté un train de mesures en faveur des enfants visant à améliorer les infrastructures scolaires comme la formation des enseignants et comportant des interventions telles que la distribution de repas à l'école.

C. Protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence

66. On estime qu'il y a dans le monde 300 millions d'enfants victimes de violence, d'exploitation et de maltraitance, notamment des pires formes du travail de l'enfant, de violence et maltraitance dans les communautés, les établissements scolaires, les institutions et sur les lieux de travail ou durant les conflits armés, et de pratiques nuisibles telles que mutilations génitales féminines ou excision et mariage précoce, pratiques auxquelles les enfants privés ou séparés de leurs familles sont particulièrement exposés lors de conflits armés et de catastrophes naturelles, de même que dans les régions touchées par le VIH/sida. Les enfants vivant en institution se heurtent aussi souvent à des conditions de vie difficiles.

67. Les conflits ne cessent de susciter des masses d'enfants réfugiés et déplacés dont les droits fondamentaux, voire la survie, sont gravement menacés. Des millions d'enfants du monde, réduits à cet état par la pauvreté et l'éclatement de la cellule familiale, vivent dans les rues, pratiquent des métiers dangereux, sont exposés à la violence et à la maltraitance, ou privés d'accès à l'éducation. Les enfants orphelins du sida, en nombre croissant, risquent d'être exploités en étant mis au travail et de nécessiter la mise en place de dispositions remplaçant la solidarité familiale.

68. Les principales lacunes de la protection des enfants dans le monde touchent les domaines suivants : sévices et exploitation sexuels, notamment dans les conflits armés; utilisation d'enfants en tant que soldats; traite des enfants; travail dangereux; pratiques nuisibles; et situation des enfants privés de la solidarité familiale ou délinquants.

69. Mieux sensibilisés à la prévalence et à la gravité des problèmes de protection des enfants, les gouvernements ont réagi en ratifiant les conventions relatives aux droits de l'homme et en prenant des engagements en faveur de nouvelles normes telles que les protocoles facultatifs concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et les orphelins dans les conflits armés. Les pays continuent de s'engager en faveur de normes internationales améliorées visant la protection de l'enfant.

70. D'importants progrès ont été accomplis pour l'adoption par les gouvernements des protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant et, depuis 2001, 41 pays ont ratifié la Convention n°182 de l'Organisation internationale du Travail concernant les pires formes de travail des enfants, portant ainsi le nombre des ratifications à 156.

71. Les progrès les plus notables ont été enregistrés dans le domaine de la réforme des systèmes de justice pour mineurs, bien que des peines privatives de liberté continuent d'être infligées aux enfants ayant maille à partir avec la justice. Plus de 80 pays ont adopté des plans d'action précis et des programmes de lutte concrets contre le travail des enfants. Des progrès encourageants ont été accomplis pour l'évaluation et le renforcement des normes juridiques de protection des enfants contre la violence, notamment en Europe centrale et orientale, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des directives ont été mises au point par ailleurs sur la justice dans les affaires concernant des enfants victimes et témoins de crimes.

72. Le Département des opérations de maintien de la paix et l'UNICEF ont collaboré pour que la protection de l'enfant soit prise en compte dans les missions de maintien de la paix; avec la Banque mondiale, le Bureau international du travail et certaines organisations non gouvernementales, ils ont aussi contribué à la démobilisation et à la réinsertion des enfants soldats dans plusieurs pays. On a développé les activités servant à protéger les femmes et les enfants contre les violences sexuelles dans les situations d'urgence, notamment grâce à la formation de personnel humanitaire et à l'établissement de procédures facilitant la dénonciation des abus.

73. Les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires ont continué de collaborer avec les gouvernements et la société civile pour susciter un soutien en faveur de lois et de systèmes qui protègent les enfants. Ces partenariats ont permis d'améliorer la prévention et la protection – à titre d'exemple, par la réforme du système de justice pour mineurs – ainsi que l'action collective de protection des enfants, instaurant un environnement plus protecteur dans certains pays; il convient donc de persévérer sur une plus grande échelle.

74. L'information plus systématique conjuguée au maintien de la mobilisation en faveur des réformes politiques a permis de mieux sensibiliser le public à la violence, à l'exploitation et aux sévices dont sont victimes les enfants. Au développement de l'information a répondu une volonté politique accrue d'agir comme on a pu le constater dans la réaction au tsunami dans l'océan Indien. Des initiatives mondiales,

telles que l'examen à mi-parcours des résultats du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales tenu en 2001 à Yokohama (Japon), examen réalisé à la suite de consultations régionales et avec la participation des jeunes, et l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants, se sont aussi traduites par une plus grande attention portée à la protection de l'enfant.

75. Les taux d'enregistrement des naissances ont considérablement augmenté dans certaines régions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes. De nouvelles législations et dispositions visant à réduire les coûts supportés par les parents ont contribué à cette augmentation de la demande d'enregistrement des naissances. Il faudra toutefois des partenariats plus vigoureux pour renforcer les capacités des systèmes d'administration civile indispensable par l'enregistrement systématique des naissances.

76. La coopération internationale et la participation de groupes tels que les parlementaires peuvent utilement faciliter le règlement de problèmes délicats tels que la traite transfrontières et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Mais, la protection des enfants n'a pas été suffisamment intégrée dans les cadres de développement de plus vaste portée parce que l'on n'a pas prêté assez attention aux préoccupations plus larges exprimées dans la Déclaration du Millénaire.

D. Lutte contre le VIH/sida

77. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont défini clairement l'engagement pris par la communauté internationale de stopper la propagation du VIH/sida et de commencer à le faire reculer à l'horizon 2015. La quasi-totalité des pays touchés ou vulnérables mettent en œuvre actuellement des plans et des programmes visant à respecter cet engagement. Malgré ces efforts, de nombreuses victimes, y compris des enfants, ne reçoivent toujours pas l'attention qu'ils méritent dans les initiatives portant spécialement sur le VIH/sida ou sur des questions connexes et dans les mécanismes de financement.

78. Les effets du VIH/sida sont dévastateurs et risquent de s'aggraver. En 2004, on comptait 40 millions de personnes contaminées, dont 2,2 millions d'enfants de moins de 15 ans. En outre, environ 510 000 enfants de moins de 15 ans sont morts du sida et 640 000 ont été contaminés par le VIH, le plus souvent faute d'une prévention adéquate de la transmission de la mère à l'enfant. Entre 2001 et 2003, on estime que le nombre d'enfants orphelins du sida est passé de 11,5 millions à 15 millions. D'ici à 2010, rien qu'en Afrique subsaharienne, le nombre d'orphelins du sida devrait dépasser 18 millions selon les prévisions. L'épidémie est aussi en train de s'intensifier dans d'autres régions, comme l'Asie du Sud et de l'Est, les Caraïbes, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est.

79. Dans les pays les plus touchés d'Afrique subsaharienne, les conditions de vie des enfants sont en train d'empirer considérablement à cause de l'incidence du VIH/sida sur leurs familles et leurs communautés, ainsi que sur les systèmes d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire et de protection sociale. Plusieurs millions d'adolescents sont exposés à l'infection par le VIH alors qu'ils arrivent à l'âge adulte. Dans les régions où la prévalence est encore faible ou concentrée dans

des zones ou des groupes de population précis, le défi consistera à stopper l'épidémie avant qu'elle ne s'étende à l'ensemble de la population.

80. Les victimes du VIH/sida sont de plus en plus jeunes et de sexe féminin. Les femmes et les filles comptent à présent pour la moitié des personnes séropositives. Leur nombre risque de croître puisque les facteurs biologiques et sociaux les rendent plus vulnérables que les hommes ou les garçons. La pauvreté, les inégalités entre les sexes et l'exploitation sont à l'origine de ces risques accrus.

81. Là où le VIH/sida recule, c'est surtout parce que les jeunes ont adopté des comportements sexuels à moindre risque. Les activités visent de plus en plus à fournir aux jeunes les informations, les compétences et les services dont ils ont besoin. Plusieurs pays préparent ou appliquent déjà des stratégies nationales de prévention du VIH chez les jeunes. Le principal défi est souvent de toucher les jeunes au début de l'adolescence et de renforcer leurs compétences jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte. Le développement rapide d'une éducation fondée sur les compétences pratiques est une priorité.

82. À la fin de 2004, selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), moins de 1 % des adultes sollicitaient des conseils et se soumettaient de leur plein gré à des examens de dépistage dans les 73 pays les plus touchés par le sida, moins de 10 % des femmes enceintes avaient accès à des services leur permettant d'éviter de transmettre le VIH à leur enfant et moins de 3 % des orphelins et des enfants vulnérables bénéficiaient de soins adéquats. Ce tableau de la situation montre que la lutte contre le VIH/sida à travers le monde est loin d'être terminée.

83. En 2004, l'Initiative Trois millions de personnes sous traitement d'ici à 2005 de l'OMS et d'ONUSIDA a accéléré la généralisation de l'accès au traitement et permis d'éliminer de nombreux obstacles à la prévention, comme la stigmatisation et l'accès limité aux tests de dépistage du VIH. Il y a eu une augmentation sensible des fonds fournis par des sources telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Plan d'action d'urgence contre le sida du Président des États-Unis d'Amérique et le Programme multinational de lutte contre le sida de la Banque mondiale. De nombreux organismes des Nations Unies ont fourni une assistance technique en vue de l'élaboration de propositions de financement et, dans certains cas, des services d'achat. Il faut cependant redoubler d'efforts pour appeler l'attention sur les enfants et adolescents séropositifs ou vulnérables dans les propositions de pays.

84. À ce jour, on estime que 89 pays ont adopté des stratégies nationales en matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, 79 en matière d'éducation scolaire fondée sur les compétences pratiques et 47 en matière de protection et de soins pour les orphelins et les enfants vulnérables. Si les avancées réalisées sont encourageantes, il reste encore beaucoup à faire, y compris dans les pays à faible prévalence. Autre défi de taille, s'assurer que des interventions efficaces sont bien menées à l'échelle nationale. En 2003, 2 % seulement des femmes séropositives recensées à travers des programmes de prévention ont reçu des traitements antirétroviraux. Seul un nombre très réduit d'enfants vivant dans des pays pauvres ont accès au traitement à la cotrimoxazole qui permet de prévenir les infections communes.

85. L'importance de la nutrition chez les enfants séropositifs est de plus en plus reconnue, comme le montre la multiplication des politiques et directives relatives à l'alimentation des nourrissons et des mesures visant à s'assurer que les femmes séropositives reçoivent les conseils voulus pour alimenter correctement leurs enfants. Des initiatives prises dans plusieurs pays pour assurer la sécurité alimentaire des enfants séropositifs sont appuyées par des organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM).

86. Le soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables, ainsi qu'aux familles et aux collectivités qui fournissent l'aide immédiate, n'atteint encore qu'une population restreinte. La plupart des plans de développement nationaux devraient prêter une attention plus grande à ces enfants. En 2004, 16 pays africains et partenaires internationaux se sont penchés sur l'intensification des interventions et le renforcement du financement. Le forum mondial des partenaires pour la protection des orphelins et des enfants vulnérables, organisé par la Banque mondiale et l'UNICEF, permet de suivre les réponses et de coordonner l'action dans des domaines tels que l'élimination des obstacles financiers à la scolarisation.

87. Dans le but de promouvoir l'harmonisation, l'utilisation rationnelle des ressources, la rapidité des interventions et la gestion axée sur les résultats, les Trois principes directeurs (« Three ones ») ont été adoptés en 2004 par les pays en développement et leurs principaux partenaires. Il s'agit de mettre en place un plan national, un mécanisme de coordination et un système de suivi et d'évaluation dans chaque pays. Les groupes thématiques de pays des Nations Unies s'emploient, aux côtés d'autres partenaires, à appliquer ces principes. La définition d'indicateurs de progrès et des mécanismes de suivi sont en place ou en cours d'élaboration dans environ 74 pays.

88. Les partenaires de la lutte contre le sida doivent faire face à des problèmes d'ordre stratégique pour déployer les ressources disponibles afin de freiner la propagation de l'épidémie parmi les enfants et les adolescents, tout en fournissant les soins, le soutien et les traitements nécessaires aux personnes déjà touchées. De manière générale, depuis les sessions extraordinaires de l'Assemblée consacrées au VIH/sida et aux enfants, l'esprit d'initiative s'est renforcé à tous les niveaux et de nouvelles ressources ont été mobilisées. L'accès aux traitements antirétroviraux est devenu l'une des grandes priorités de la communauté internationale, même si la prévention du sida chez les enfants et la prise en charge de ceux qui sont atteints demeurent des défis de taille. Les progrès réalisés restent toutefois dérisoires comparés à la portée de l'épidémie et à ses effets, en particulier sur les enfants et les jeunes.

IV. Orientations futures

89. La session extraordinaire consacrée aux enfants a débouché sur l'adoption d'une série d'objectifs qui complètent et renforcent considérablement la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qu'ils précisent les mesures devant être prises pour les atteindre. L'analyse mise à jour des progrès réalisés dans le présent rapport laisse penser que la plupart des objectifs mentionnés dans le Plan d'action « Un monde digne des enfants » ne pourront être

atteints que si les efforts déployés de par le monde en faveur des enfants et des familles défavorisées s'intensifient de manière notable.

90. Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis la session extraordinaire, on a pu voir des exemples nombreux, mais souvent isolés, de progrès rapides tant dans les pays que dans les régions. Ces exemples prouvent qu'une accélération des progrès est possible mais également que les efforts actuellement menés doivent être renforcés et davantage soutenus, tant au niveau de l'affectation des ressources qu'au niveau de l'action politique.

91. Sur les 190 pays ayant adopté le Plan d'action « Un monde digne des enfants », au moins 172, auxquels s'est joint par la suite le Timor-Leste, ont pris ou prévoient de prendre des mesures visant à réaliser ses objectifs. Sur ces pays, 114 ont opté pour des plans d'action ou des politiques nationales axés tout particulièrement sur les enfants alors que d'autres ont incorporé, dans une plus ou moins grande mesure, lesdits objectifs dans des instruments de planification macroéconomique ou sectorielle. Nombre de ces plans d'action ne s'inscrivent toutefois pas encore dans les mécanismes de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi nationaux.

92. Les objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants » bénéficient du vaste soutien apporté par les gouvernements et les organisations internationales aux objectifs du Millénaire pour le développement, les deux se renforçant mutuellement. Le fait que les objectifs du Millénaire ne portent pas explicitement sur la protection de l'enfance pose toutefois un problème : il convient de s'assurer que ce domaine prioritaire est dûment pris en compte dans les plans macroéconomiques, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Il importe également de tenir compte des différentes façons dont la protection de l'enfance affecte l'exercice des droits de l'homme et du fait que le manque d'importance accordé aux problèmes de protection, notamment la traite des enfants, le travail des enfants et la violence à leur égard, risque de gravement faire obstacle aux progrès nationaux.

93. Il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer que les crédits budgétaires consacrés aux enfants au niveau national sont adéquats, durables et complétés, le cas échéant, par l'assistance des donateurs. Les pays disposant de stratégies de réduction de la pauvreté et de plans de développement nationaux ont en général des budgets bien conçus et ces instruments constituent un excellent moyen pour orienter les ressources disponibles vers les programmes bénéficiant aux enfants.

94. Dans de nombreux pays, la mise en œuvre des programmes destinés aux enfants continuera de poser problème du fait des carences institutionnelles, des limitations budgétaires et, dans un certain nombre de cas, des conflits et de l'instabilité. La création de conseils nationaux de haut niveau pour les enfants, le renforcement des capacités des organismes nationaux chargés de l'enfance et la collaboration avec les parlementaires et les organisations de la société civile pour la promotion de budgets axés sur les enfants pourraient constituer des façons d'aller de l'avant. Certaines des avancées les plus notables ont été réalisées à l'échelon infranational. Le renforcement des organismes publics locaux peut contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de programmes axés sur les enfants et mener à une meilleure intégration et à un meilleur ciblage des efforts, ainsi qu'à une mobilisation à l'échelon local.

95. Les processus à caractère plus intégrateur qui ont été utilisés lors du suivi initial de la session extraordinaire consacrée aux enfants ont permis aux organisations de la société civile de s'impliquer davantage, et l'on peut penser qu'elles continueront d'apporter leur participation lors des étapes ultérieures. Il convient d'accorder un rang de priorité élevé au maintien de la participation de la société civile, y compris des enfants et des jeunes, élément essentiel des efforts visant à mobiliser les ressources de la société pour que puissent s'exercer les droits des enfants.

96. La reconnaissance de ce que les enfants et les jeunes constituaient un groupe important et qu'ils participaient à un grand nombre de processus de prise de décisions gouvernementaux a été un fait nouveau particulièrement important. Les années qui se sont écoulées depuis la session extraordinaire ont vu la prolifération des activités entreprises par et avec les enfants et les jeunes. Ces tendances font également qu'il est de plus en plus nécessaire d'établir des normes et des mécanismes de soutien adaptés pour que les enfants puissent continuer de participer à l'examen des avancées réalisées.

97. En s'appuyant sur les efforts déjà déployés par les gouvernements, il convient de s'assurer que les rapports régulièrement établis à l'intention du public sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire et des objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants » constituent un moyen important de mobilisation sociale à l'appui des objectifs définis ainsi que d'une plus grande transparence. Il faudrait en outre aider les groupes de la société civile et des collectivités à jouer un rôle important dans la création d'informations dans des domaines spécifiques, tels que celui des enfants rendus orphelins par le sida. Une attention plus importante devrait également être accordée à la collecte et à l'utilisation de données désagrégées par sexe, par lieu et en fonction d'autres paramètres clefs, afin de s'attaquer aux disparités et d'appuyer les actions de suivi locales.

98. Les mécanismes régionaux jouent un rôle non négligeable dans le maintien d'un soutien politique aux objectifs de la session extraordinaire ainsi que dans le suivi, par des évaluations réciproques, des progrès réalisés à l'échelon des pays. Ces mécanismes pourraient également être utilisés pour faciliter les échanges internationaux de données d'expérience et de bonnes pratiques pour ce qui est des programmes concernant les enfants.

99. Au niveau international, le Comité des droits de l'enfant pourrait promouvoir l'établissement de liens plus étroits entre le suivi des objectifs de la session extraordinaire, les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports périodiques des États parties sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il conviendrait d'utiliser les conclusions du Comité sur les rapports des États parties pour maintenir la mobilisation des gouvernements et du public autour des objectifs concernant les enfants. Le système des Nations Unies devrait continuer d'aider les États Membres à donner suite à ces conclusions le cas échéant.

100. Dans le document intitulé « Un monde digne des enfants », adopté à l'issue de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et dans des résolutions ultérieures de l'Assemblée, il a été demandé au Secrétaire général de faire rapport régulièrement à cette dernière sur les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenu dans ce document. D'autres mises à jour sur ces progrès seront fournies à l'Assemblée en 2006 et

déboucheront sur un rapport et une analyse plus détaillés qui seront présentés à la réunion plénière commémorative qui doit avoir lieu en 2007. Le processus d'examen qui permettra d'établir ce rapport détaillé se fondera sur les rapports nationaux et tous les pays devront par conséquent procéder à un examen en concertation avec les parties prenantes et présenter un rapport normalisé sur les progrès accomplis, avant la fin de 2006.

101. Le système des Nations Unies demeure résolu à apporter un appui aux initiatives nationales et régionales selon que de besoin. L'UNICEF continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires des Nations Unies et entités internationales, notamment pour le recueil et la diffusion d'informations sur les progrès réalisés et l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action énoncé dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».
